

LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs exportateurs en fruits et légumes

N°6

ANEEFeL
Association Nationale des Expéditeurs
et Exportateurs de Fruits et Légumes

**ACTEUR
DES TERROIRS**

Juillet 2024

ACTUALITES



Conjoncture

Conjoncture estivale toujours difficile dans l'ensemble avec d'importantes pressions sur les prix à la mise en marché. Les réunions de suivi de marchés interprofessionnels se poursuivent à un rythme hebdomadaire avec une forte représentation de notre profession (comptes-rendus diffusés à tous les adhérents), n'hésitez pas à nous transmettre des demandes de transmission d'information sur vos produits.

La problématique de hausse des coûts de l'emballage pour les filières produits appliquant l'article 77 de la Loi AGECE pour cette première campagne (raisin et prune notamment) a été soulevée lors de la dernière réunion avec une demande d'échanges dans le cadre d'Interfel.



Actualités Sociales

Comme mentionné dans notre précédente Lettre info de juin, OCAPIAT qui est en charge de la collecte de la contribution conventionnelle de notre Branche depuis le 1^{er} janvier 2024 vous a envoyé un courrier le 8 juillet sur les modalités de versement de la contribution conventionnelle. Les sommes collectées par OCAPIAT seront affectées à l'AGP EEFL afin de financer les actions relatives à la promotion de la Branche et le secrétariat des commissions paritaires. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.



Régime de prévoyance – Application des taux contractuels à partir du 1er juillet 2024 par l'AG2R

Pour rappel, le régime de prévoyance « non-cadre » et « cadre » de notre Branche a évolué en 2016 pour faire suite à la signature de l'avenant n°16 par les partenaires sociaux. De nouvelles dispositions ont été mises en place avec notamment les garanties Incapacité temporaire de travail / Invalidité pour le personnel non-cadre et maintien de la rémunération pour le personnel cadre. Cet accord est entré en vigueur le 1er juillet 2022.





En parallèle, les partenaires sociaux ont négocié à plusieurs reprises le maintien des taux d'appel pendant 2 ans à compter du 1er juillet 2022.

Depuis le 1er juillet 2024, ce sont les taux contractuels qui s'appliquent que vous trouverez dans votre espace entreprise sur le site de l'AG2R.

COTISATIONS NON-CADRES

Garanties	Taux contractuel	
	T1	T2*
Décès	0,22%	0,22%
Incapacité	0,25%	0,25%
Invalidité	0,28%	0,28%
Reprise des encours	0,09%	0,09%
Total hors mensualisation	0,75%	0,75%
Mensualisation	0,56%	0,56%
Total y compris mensualisation	1,40%	1,40%

*T2 limité à 4 fois le plafonds annuel de la Sécurité sociale

COTISATIONS CADRES

Garanties	Taux contractuel	
	T1	T2*
Décès	0,85%	0,85%
Incapacité	0,35%	0,61%
Invalidité	0,47%	0,65%
Total hors mensualisation	1,67%	2,11%
Mensualisation	0,39%	0,89%
Total y compris mensualisation	2,06%	3,00%

*T2 limité à 4 fois le plafonds annuel de la Sécurité sociale



Les partenaires sociaux de la Branche ont également négocié un avenant à la convention de suivi des résultats.

Cet accord prévoit un étalement sur 3 ans des frais de chargement et une nouvelle répartition des excédents 2023 de 20-80, soit 80 % affectés aux réserves de la Branche.

L'AG2R présentera les comptes 2023 du contrat de prévoyance lors de la CPPNI du 18 septembre, nous vous tiendrons informés des résultats.



Présentation technique cerise

La présentation technique cerise organisée par le CTIFL le **9 juillet** a réuni les professionnels de la filière autour des premiers résultats expérimentaux à la suite de la saison 2024. Un point sur le contexte économique, climatique et sanitaire a permis d'introduire cet après-midi de présentations. Les variétés rouges et bicolores ayant montré des résultats intéressants ont été présentées, ainsi que les essais produits et auxiliaires testés contre *Drosophila suzukii*. Une visite terrain sur une parcelle équipée de filets a clôturé la journée.

Les [supports de présentation](#) sont disponibles.





FeL PARTENARIAT : calendrier de formation 2^{ème} semestre 2024 et nouvelle formation interprétation des résultats d'analyse

Voici le calendrier de formations FeL PARTENARIAT pour le second semestre de cette année. Si vous souhaitez intégrer la démarche, développer et/ou approfondir vos connaissances et compétences, vous pouvez envoyer vos bulletins d'inscription aux formations à Laurie MOYA à l'adresse suivant : laurie.moya@aneefel.com

2 ^{ème} semestre 2024	Rungis	Lomme	St Rémy de P	Lyon Corbas	Sud-Ouest
Formation initiale 2j	24 -25 sept		17-18 sept		
Formation de renouvellement 1j	23 sept		19 sept.	13 nov.	
Formation pour les agréateurs 1j	26 nov.	6 nov.		26 nov.	2 oct.
Formation BPH- HACCP 2j	22-23 oct.				

Les équipes sont en train de travailler avec le CTIFL pour proposer à la rentrée **une formation à distance sur l'interprétation des résultats d'analyses des laboratoires partenaires de la démarche.**

Dès le mois d'octobre, une nouvelle formation sera proposée aux responsables FeL PARTENARIAT de nos entreprises adhérentes. Il s'agira d'une formation en visio d'une durée de 2h30 permettant d'interpréter les résultats d'analyse des laboratoires selon le référentiel, avec des exemples concrets, ainsi que de gérer des cas particuliers (contaminations croisées, métabolites secondaires). Plusieurs dates de session seront fixées avec deux prérequis : avoir suivi la formation initiale ou de renouvellement FeL PARTENARIAT et avoir élaboré ou participé à l'élaboration d'une analyse de risque



Emballage Logistique

Le GT Emballage Logistique Interfel du **15 juillet** a fait le point sur les dossiers en cours que ce soit au niveau français ou européen. À noter que la requête déposée au fonds par Plastalliance concernant le décret du 20 juin 2023 relatif à l'article 77 de la Loi AGECE ne devrait être jugée par le Conseil d'Etat qu'en septembre.

L'enjeu est actuellement de préparer l'entrée en vigueur du nouveau règlement européen PPWR.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- 2^{ème} semestre 2024 : Publication du règlement PPWR au Journal Officiel de l'UE,



- Au plus tard 24 mois après l'entrée en vigueur : Publication des lignes directrices de l'UE, rédigées en collaboration avec l'EFSA (autorité Européenne de sécurité des aliments) et les Etats membres, avec la liste des produits exemptés,
- 36 mois après l'entrée en vigueur : les stickers des F&L doivent être compatibles avec les normes de compostage industriel et le cas échéant selon les Etats Membres avec les normes de compostage domestique,
- 1er janvier 2030 : interdiction des emballages plastiques pour les F&L < 1,5 kg (sauf produits exemptés)

5 conditions d'exemptions sont précisées : perte d'eau et perte de turgescence, risque microbiologique, choc physique, oxydation, mélange avec des produits biologiques.

Plusieurs travaux sont menés par le CTIFL pour évaluer les pertes en eaux.

Un premier échange du GT a porté sur le travail consolidé d'Interfel afin que la contribution française soit partagée dans le cadre de FRESHFEL.

Nous vous reviendrons dans les plus brefs délais pour partager le tableau consolidé.

Les autres travaux de ce GT ont porté sur

- L'étude réalisée concernant les Gaz à Effet de Serre de la mise en marché à la distribution, afin de mesurer l'empreinte carbone associée à la filière des fruits et légumes frais depuis la 1ère mise en marché jusqu'au lieu de mise en vente/utilisation et Identifier les pistes d'amélioration et les gains potentiels associés aux investissements et/ou évolution des pratiques.
- La REP restauration avec la mise en ligne prochaine d'une FAQ.

Merci aux entreprises ayant répondu à **notre enquête IFCO** sur les consignes, nous ne manquerons pas de vous tenir informé des suites apportées dans une démarche commune avec les autres familles de la mise en marché.

OUTILS ET INFORMATIONS




Etudes économiques

Dans l'objectif général de contribuer aux réflexions stratégiques des filières, FranceAgriMer, comme tous les ans, est amenée à faire le recensement des besoins en matière **d'études et d'informations économiques** émanant à la fois de ses services, des organisations (inter)professionnelles, ainsi que du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Interfel assure toujours une coordination préalable au dépôt des demandes d'études concernant notre filière, en parallèle des filières pommes de terre & fruits et légumes transformés.

Pour rappel, en ce qui concerne notamment les études produit, les demandes devront émaner conjointement d'acteurs de l'amont et de l'aval et l'ANEEFEL porte régulièrement des demandes d'étude avec les représentants de la production sur les produits ou plus récemment sur la baisse de consommation en F&L.



Si vous souhaitez voir portée une étude produit (évolution de la consommation ou des habitudes d'achat), mais également sociétale, consommation etc... n'hésitez pas à nous en faire part.

valerie.avril@aneefel.com



Certifications, cahiers des charges

L'ANEEFEL a relancé les échanges avec la GEFEL au sujet de la multiplication des cahiers des charges. À la suite des entretiens avec les différentes enseignes de la GMS au printemps, les travaux continuent et notamment face à la problématique Global G.A.P. GRASP qui inquiète tous les opérateurs de la filière. À ce sujet, l'ANEEFEL va rejoindre le collège Global G.A.P. à travers FeL PARTENARIAT pour participer aux échanges qui orientent le cahier des charges. Le groupe de travail certifications se réunira à l'automne.



Nouvelle grille d'audit Haute Valeur Environnementale

Le Ministère a publié le 12 juillet 2024 : Une [nouvelle grille d'audit v1.11](#) Un nouveau fichier de synthèse pour les collectifs La grille d'audit qui sera utilisée à partir de ce jour est la version HVE.V4 version v1.11. Des modifications par rapport à la v10 ont été effectuées comme l'intégration de la possibilité de calculer l'IFT sur 2 ou 3 ans et la correction de certaines formules de calcul.



Déclinaison du logo F&L de France

Une déclinaison du logo « Fruits et légumes de France » a été validée lors du dernier Conseil d'administration d'Interfel. Ce visuel met à l'honneur la noix : qu'elle soit fraîche, sèche, en coque ou en cerneau, la noix a désormais son logo ! Ce logo doit néanmoins être entériné formellement par l'APAF (Association des Produits Agricoles de France) avant de pouvoir être utilisé par les opérateurs. Il sera alors téléchargeable sur la page dédiée du site Interfel en amont de la campagne.

Le logo n'est utilisable que sur des produits bruts (voir règlement d'usage).

La démarche « Fruits et légumes de France » a pour vocation de mieux identifier les produits cultivés, récoltés, et conditionnés en France auprès des consommateurs, afin de décliner visuellement la mention d'origine du produit, obligatoire en rayon.

Pour mémoire, en parallèle du logo générique « Fruits et légumes de France », onze autres déclinaisons par produits sont disponibles : « Tomates de France », « Concombres de



France », « Pommes de France », « Abricots de France », « Kiwis de France », « Poires de France », « Aubergines de France », « Poivrons de France », « Cerises de France », « Raisins de France », « Fruits rouges de France ».

N'hésitez pas à en faire la demande !

Pour toute question, vous pouvez écrire à fruitsetlegumesdefrance@interfel.com.



Autres documents disponibles

Un **mémo social** reprenant l'ensemble de l'actualité conventionnelle et les différents travaux menés dans le cadre des commissions paritaires a été adressé aux contacts sociaux, n'hésitez pas à nous le demander si vous ne l'avez pas reçu.

estelle.verdet@aneefel.com

Le rapport 2024 présenté au parlement sur l'observatoire de la formation des prix et des marges vient d'être publié.

[Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires \(franceagrimer.fr\)](https://franceagrimer.fr)

SEPTEMBRE

3/09 -> GT qualité Interfel

4/09 -> Comité RSE Interfel

11-12/09 -> Commission Economie Interfel/Bordeaux

17/09 -> Webinaire ANEEFEL Génération Z

18/09 -> Commissions paritaires ANEEFEL

24/09 -> AG Elective Interfel

